



## Création sci familiale

-----  
Par psyli

Bonjour,

Suite a un héritage mon père souhaite acheter un bien et nous associer dans une sci. Est ce une bonne idée ? Quels sont les avantages ? Un notaire est il nécessaire? Des services en ligne de rédaction des statuts existent? Est ce possible ?

Merci et bonne soirée,

-----  
Par Rambotte

Pourquoi reposer une nouvelle discussion sur cette thématique ?  
Ce seront à peu près les mêmes personnes qui vont intervenir.

<https://www.forum-juridique.net/immobilier/creation-sci-et-notaire-t43586.html>

-----  
Par psyli

Merci pour votre retour. Je pose ma question car ce n'est pas clair pour moi. J'ai contacté un notaire mais il me demande 300 euros pour conseils.

-----  
Par yapasdequoi

Alors contactez un autre notaire.  
Les conseils sont gratuits, sauf s'ils nécessitent des recherches et/ou d'étudier un dossier spécifique.

On vous a déjà répondu que la SCI ne vous apportera pas grand chose à part des frais supplémentaires. Mais libre à vous de creuser encore le sujet.